

## ► La vie du village

### Qui veut être agent recenseur ?

La commune de Dasle fera l'objet d'un recensement entre le 15 janvier et le 14 février 2026.

À cet effet, nous sommes à la recherche de plusieurs agents recenseurs pour passer dans les foyers daslois.

Pour réaliser cette tâche, il est nécessaire d'être majeur, de bien connaître le village et d'être disponible pendant la période concernée.

Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître au secrétariat de Mairie dans les meilleurs délais.



## ► En bref

### Opération Brioches

L'opération Brioches effectuée à Dasle au cours de la semaine du 7 au 13 avril s'est très bien déroulée grâce au travail des bénévoles, toujours aussi fidèles.

Sur la commune de Dasle, pas moins de 212 brioches ont été vendues et une somme de 1.785 € a été recueillie.

La section du Pays de Montbéliard de l'ADAPEI remercie chaleureusement tous les généreux donateurs et les bénévoles qui se sont mobilisés pour assurer la distribution.

### Plaisir aux loisirs créatifs

Au mois de juin, le plaisir aux loisirs créatifs a participé à une collecte de cartes créées par les personnes de l'association. Ces cartes seront envoyées au profit du cancer du sein et elles seront distribuées aux patients et aux donateurs. Elles devront contenir un message avec un «bonjour», «merci» «courage», etc.

Tout le monde peut participer à ce défi et l'objectif est de collecter un maximum de cartes. Vous avez jusqu'au 31 août pour faire parvenir votre (ou vos) carte(s) à Laëtitia Georges en déposant vos cartes au 1 rue du Lomont à Dasle.

### Inscriptions chez les NAD

Les inscriptions aux Nouvelles Activités Dasloises sont d'ores et déjà ouvertes. Les personnes intéressées peuvent obtenir des renseignements en envoyant un mail à l'adresse : [nouvelles-activites-dasloises@laposte.net](mailto:nouvelles-activites-dasloises@laposte.net)

### Cinéma en plein air

Une séance de cinéma en plein air aura lieu le **vendredi 29 août à 21h** dans la cour de l'école primaire. Dans le cadre des «Toiles du soir», le Centre image diffusera le film «Migration», un film qui donne une folle envie de partir à l'aventure.

Cette séance est destinée à tous les publics (à partir de 6 ans) et vous pouvez venir en famille ou avec vos amis.

Entrée gratuite, bancs à disposition, petite restauration assurée par les Ecoliers daslois et buvette tenue par Dasle 3D.

## ► Agenda

- 29 août : cinéma en plein air.
- 5 octobre : repas d'automne de l'Essor.
- 15 novembre : marché d'artisans de l'Essor.

# Le P'tit Daslois

votre commune sur  
[www.ville-dasle.fr](http://www.ville-dasle.fr)



JUILLET 2025

N° 107

## ► Édito

### Travaux et PLU

À quelques jours ou semaines des vacances d'été, ce numéro du «P'tit Daslois» vient faire le point de la vie de notre village.

Notre quotidien est quelque peu perturbé par le chantier d'aménagement et de sécurisation de la rue de Beaucourt. Cette vaste opération engendre bien évidemment quelques perturbations de circulation et je remercie tous les usagers pour leur patience et leur compréhension.

La première partie des ouvrages, en l'occurrence les travaux d'assainissement réalisés par Pays de Montbéliard Agglomération, a été menée à bien, dans les délais qui étaient prévus.

À l'heure où j'écris ces lignes, la suite du planning reste incertaine : les travaux d'enfouissement des réseaux secs sont en cours et l'entreprise Climent devrait pouvoir entamer les travaux de voirie (trottoirs et chaussée) à compter de la rentrée de septembre. Je n'en dirai pas plus, de nombreux paramètres sont susceptibles de bouleverser ce calendrier.

J'attire également votre attention sur la modification simplifiée du plan local d'urbanisme que nous venons d'entreprendre. Parmi les points concernés, la nouvelle réglementation des toitures vise surtout à endiguer la prolifération du moustique-tigre, de plus en plus présent dans nos contrées. Cet insecte véhicule des maladies comme la dengue ou le chikungunya. Il se développe particulièrement dans les eaux stagnantes et il est impératif de le priver de ce milieu dans lequel la femelle peut pondre jusqu'à 200 œufs.

Le Maire,  
Carole THOUESNY

## ► Actualité

### Le point sur le chantier de la rue de Beaucourt



Les usagers du secteur doivent faire preuve de patience.

Les travaux d'aménagement et de sécurisation de la Départementale 126, rue de Beaucourt, se poursuivent. Dans un premier temps, les services de Pays de Montbéliard Agglomération ont réalisé les travaux d'assainissement prévus, mise en séparatif des réseaux avec pose de collecteurs et branchements individuels. Depuis quelque temps, le chantier a été repris par le Syndicat d'Energies du Doubs (SYDED), qui a confié à l'entreprise Haefeli l'enfouissement des réseaux secs (ENEDIS et téléphonie), depuis l'intersection de la rue de Beaucourt avec la rue de la Source jusqu'à l'école de la Combotte.

L'entreprise Climent, qui réalisera ensuite les travaux de voirie, devra attendre la fin des travaux d'enfouissement, si bien que le calendrier de la suite des opérations n'est pas encore clairement défini à ce jour. L'objectif reste de débiter la dernière phase à la rentrée de septembre pour, dans l'idéal, terminer le chantier à la fin de l'année 2025. Mais il convient de rester prudent au sujet des délais.

Signalons encore que le Conseil municipal a récemment validé l'attribution des marchés, soit un coût total de 546.933 € hors taxes, en-dessous de l'estimation initiale qui était de 649.503 € hors taxes. Pour cette opération, la commune va percevoir une subvention de 76.000 € de l'Etat au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Le Département accordera 60.000 € dans le cadre du contrat «P@c 25» et 20.000 € au titre des amendes de police. Le montant de la subvention au titre de l'Opération partenariale de sécurité en agglomération (OPSA), la plus importante attendue, n'a pas encore été communiqué.

## Un opticien près de chez soi

# LES OPTICIENS MOBILES

Avec le service «Les opticiens mobiles», il est possible de prendre soin de sa vue près de chez soi. Mélanie Moulherat, opticienne membre de ce dispositif, assurera une permanence à la Mairie de Dasle le **mercredi 3 septembre de 14h à 18h30**.

Avec un matériel professionnel, elle sera disponible pour réaliser un bilan visuel, proposer une paire de lunettes adaptée, elle organisera la prise en charge avec les médecins, la famille ou la tutelle et reviendra vous livrer vos lunettes.

A noter que si des personnes étaient dans l'incapacité de se rendre à la permanence, l'opticienne pourra leur proposer un rendez-vous à leur domicile le matin. À signaler que tous les patients, reçus en Mairie ou visités à domicile, bénéficieront de la gratuité des frais de déplacement.

Pour participer à cette opération, il est nécessaire de s'inscrire auprès de votre opticienne Mélanie Moulherat au **06.22.68.74.38** ou sur la plateforme Doctolib.

## Nuisances sonores : les horaires à respecter

Nous vous rappelons que l'utilisation d'engins bruyants (tondeuses, tronçonneuses,...) est réglementé.

Merci de bien vouloir respecter ces dispositions par respect pour votre voisinage.



- Ainsi, les horaires autorisés sont les suivants :
- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30.
  - Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h.
  - Le dimanche de 10h à 12h.

INTERDIT LES JOURS FÉRIÉS

## Actualité

### Plan canicule

Le Maire est tenu d'instituer un registre nominatif des personnes âgées ou handicapées vivant à domicile et qui en font la demande. La finalité exclusive est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès de ces personnes en cas de déclenchement du plan d'alerte d'urgence. À cet effet, le Maire recueille les éléments relatifs à l'identité, à l'âge, au domicile ou à l'intervention de tierce personne (famille, infirmière, aide à domicile, ...).

**L'inscription n'est pas automatique** : elle se fait à la demande de l'intéressé, d'un membre de sa famille ou d'une autre personne (voisin, médecin, ...). Pour s'inscrire, il suffit de s'adresser en Mairie.

### Travaux à l'école

En raison de fuites sur la toiture du préau de l'école, suite à un affaissement au niveau du faitage, des travaux de réfection vont être réalisés pendant les vacances scolaires d'été. Le coût de ces travaux s'élève à 43.080 € et une demande de subvention a été adressée à l'Etat au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

### Mutuelle Familiale

La Mutuelle Familiale, nouvelle mutuelle proposée par Pays de Montbéliard Agglomération, proposera une réunion d'information le **vendredi 12 septembre à 14h30** à la salle Espace-Loisirs. Ses responsables seront présents pour vous donner toutes les précisions que vous souhaitez.

### E-PERI&SCHOOL

Frédérique Schell, directrice du périscolaire, a suivi trois journées de formation aux ateliers E-PERI&SCHOOL qui permettent aux enfants de se familiariser avec l'usage de composants électroniques et leur programmation et de concevoir des objets 3D simples et connectés via des outils de composition graphique. Frédérique a été initiée aux méthodes et aux outils de modélisation géométriques d'impression 3D, de programmation d'objets connectés et un peu de technique de permaculture. Des ateliers pour les enfants (les 8/10 ans dans un premier temps) seront organisés lors du centre de loisirs d'octobre sur cinq jours. Par la suite, Frédérique Schell pourrait proposer d'autres ateliers pour les enfants du périscolaire, par exemple une session de dix séances hebdomadaires pendant dix semaines. La commune va s'équiper d'une imprimante 3D ainsi que du matériel nécessaire pour les ateliers.

# La fête annuelle des seniors



Carole Thouesny et Valérie Beauseigneur encadrant les doyens du jour, Andrée Vernier et Raymond Guillemet, tous deux âgés de 93 ans.

Cette année, pour la première fois, les Daslois de 70 ans et plus avaient été invités à choisir s'ils optaient pour le repas annuel, le colis ou le bon d'achat. Après la distribution des 103 bons d'achat et des 93 colis, le repas a rassemblé 80 convives au mois de janvier dernier. Une belle journée de partage dans la convivialité et la bonne humeur avec un repas préparé par la société AI. Events Restauration.

# Repas, colis ou bon ?

Comme l'an passé, nous vous demandons de faire un choix pour la prestation offerte aux habitants de Dasle à partir de 70 ans. Vous avez le choix entre l'une des options suivantes :

- une invitation au **repas** (en janvier) pour lequel vous pourrez être accompagné(e) de votre conjoint(e),
- un **colis de Noël** avec différents produits,
- un **bon d'achat** valable dans tous les commerces du village.

Le cas s'étant produit l'an dernier, un choix différent est possible au sein du couple, c'est la raison pour laquelle nous avons modifié le bulletin d'inscription.

*Nous vous prions de remplir le bulletin-réponse ci-dessous (ou de le photocopier si vous ne souhaitez pas découper ce journal) et de le retourner dûment complété en Mairie avant le 31 août 2025.*

## BULLETIN-RÉPONSE

MONSIEUR

MADAME

NOM : .....

NOM : .....

PRÉNOM : .....

PRÉNOM : .....

Adresse : .....

Adresse : .....

N° de téléphone : .....

N° de téléphone : .....

Adresse mail : .....

Adresse mail : .....

souhaite bénéficier (cocher les cases choisies)

de l'invitation au repas des seniors

de l'invitation au repas des seniors

du colis de Noël

du colis de Noël

du bon d'achat chez un commerçant du village

du bon d'achat chez un commerçant du village

bulletin à retourner en Mairie avant le 31 août 2025.

# Une modification du PLU est en cours

*Le Plan local d'urbanisme (PLU) de Dasle a été approuvé en 2020 et modifié une première fois en 2022. La commune souhaite assouplir certaines règles pour faciliter l'instruction des permis de construire et limiter les impacts environnementaux.*

**Cette modification simplifiée du PLU portera sur trois points :**

#### - Surfaces annexes :

Clarification des règles sur la surface des annexes (40 m<sup>2</sup> maximum d'emprise au sol) et leur implantation par rapport aux limites séparatives. Il sera proposé de ne plus limiter la surface à 40 m<sup>2</sup>, cette disposition contraignante obligeant jusqu'alors la commune à refuser plusieurs projets d'annexes dépassant ce seuil.

#### - Mouvements de terrains :

Dans le but d'éviter des travaux potentiellement dommageables aux tiers, la commune avait renforcé l'interdiction des mouvements de terrains (déblais, remblais). La modification envisagée prévoit que ces mouvements de terrains seront possibles s'ils concourent à une meilleure insertion de la construction dans l'environnement ou s'ils sont rendus nécessaires par des contraintes techniques démontrées.

#### - Toits plats et toits-terrasses :

Pour faire face à la prolifération de moustiques tigres dans le village et limiter du mieux possible les risques sanitaires liés à cette espèce invasive, la commune souhaite encadrer plus précisément les conditions dans lesquelles

sont autorisées ces types de toitures. La modification du PLU indiquera que toutes les toitures devront présenter une pente garantissant l'évacuation des eaux pluviales vers le réseau ou la pleine terre. En tout état de cause, les toitures (notamment les toitures-terrasses) devront garantir par leur conception ou par leur pente une absence de stagnation des eaux afin d'éviter la prolifération des insectes vecteurs.

# Adoptons les bonnes pratiques, pas le moustique!

SE PROTÉGER DU MOUSTIQUE TIGRE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS ET DE CHACUN



#### LE SAVIEZ-VOUS ?



IL VIT DANS UN RAYON DE 150M



IL EST PLUS PETIT QU'UNE PIÈCE DE 1 CENTIME D'€ (5mm)



IL EST RAYÉ NOIR ET BLANC



IL CRÉE DES NUISANCES AU QUOTIDIEN



LA FEMELLE PEUT PONDRE JUSQU'À 200 ŒUFS



IL PEUT TRANSMETTRE la dengue, le chikungunya ou le zika dans certaines conditions

Pour éviter la prolifération des moustiques-tigres, les toitures ne doivent pas favoriser la stagnation de l'eau.